

Septembre 2017

Flash infos Mairie



INFORMATION MAIRIE

Faisant suite à un Marché à groupement de commande entre plusieurs communes,
concernant le

BALAYAGE COMMUNAL,

la société **ESV** sera amenée, à assurer celui-ci sur **BOINVILLE le GAILLARD**
(bourg et hameaux).

Les passages de la balayeuse

auront lieu entre 8 h et 18 h

Les jeudis 7 septembre 2017 et 2 novembre 2017

Nous vous demandons, de bien vouloir rentrer vos véhicules, ou de les déplacer sur un emplacement qui ne gênera pas le passage de la balayeuse.

Des rappels seront apposés sur les véhicules restant en stationnement.

La Mairie de Boinville le Gaillard et la société ESV ne pourront pas être tenus responsables des dommages occasionnés par des projectiles (cailloux, terre...), sur des véhicules restés en stationnement, et qui viendrait du passage de la balayeuse.

Pour 2018, le calendrier correspondant vous sera communiqué dès sa parution.